



Les services périscolaires de la commune

Les accueils sont ouverts aux enfants scolarisés au groupe scolaire Vendémiaire. Ils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et suivent les objectifs **d'un projet pédagogique et éducatif** (consultable sur le portail famille périscolaire eticket)

L'accueil de loisirs périscolaire est encadré par du personnel communal ou des professionnels rémunérés par la commune, dans les différents locaux de la commune.

Qui joindre ?

- **Référents périscolaires**

Ludovic REUCHSEL-Directeur

l.reuchsel@stjeandemoirans.fr / 04 76 35 12 84

Marion DALLES-Coordinatrice adjointe / service facturation

m.dalles@stjeandemoirans.fr / 04 76 35 12 86

Portable périscolaire:

06 74 11 22 76 (de 9h à 18h30 lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Les accueils périscolaires

- **7h30 - 8h20** (avec une fermeture du portail à 8h10)
- **11h30 - 12h30** et **12h30 - 13h20** (pour les parents qui travaillent mais qui souhaitent partager le repas avec leurs enfants)
- **16h30 - 18h30** (sauf le vendredi 18h)

Le portail famille :

Toute la gestion administrative périscolaire est gérée via le site eticket

Sur pc :

<https://www.eticket.qiis.fr/connexion-au-portail-famille/>

Sur smartphone : application mobile à télécharger sur votre Play store ou Apple store
Lors de votre première inscription, le service périscolaire vous enverra par mail vos identifiants et votre mot de passe temporaire pour accéder au service eticket.

La restauration scolaire

11h30 à 13h20

Ce qui permet aux enfants un temps de repas et un temps d'activité libre encadré. Un type de menu devra être choisi lors de la 1^{ère} inscription périscolaire parmi deux proposés par le prestataire : **le menu standard** ou **le menu alternatif** (sans viandes)

L'organisation des services cantine

De 12h à 13h

PS MS

1er service: 11h30-12h15

GS CP CE1 CE2

2ème service: 12h15-13h

CE2 CM1 CM2

Les horaires d'ouvertures



■ portail ouvert, sous la surveillance d'un responsable adulte

■ portail fermé, accès possible via visiophone

■ portail fermé, accès impossible

L'organisation des temps périscolaires à partir de 16h30

4 créneaux de garderie de 30 minutes sont proposés

(tarification à la demi-heure selon Quotient Familial CAF)

Maternelle 16h30 - 17h: Goûter dans les classes puis récréation

17h00 - 17h30 : Activités libres encadrées

17h30 - 18h: Activités libres encadrées

Elémentaire 16h30 - 16h45 :Goûter dans la cour (préau en cas de pluie)/Récréation

17h00 - 17h30 : Activités libres encadrées ou étude dirigée (16h45)

17h30 - 18h: Activités libres encadrées

Maternelle 18h - 18h30 : (sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant)

Elémentaire Garderie commune

La facturation

La facturation est lancée chaque début de mois. Les factures sont consultables, téléchargeables et imprimables directement depuis votre application.

Le paiement est à effectuer

-soit en ligne via votre application

-soit par chèque à l'ordre de « Régie du restaurant scolaire» à l'accueil de la mairie.

-soit en chèques Cesu (le paiement sera accepté uniquement pour la part garderie)

Un délai de 15 jours est accordé pour le règlement. Passé celui-ci , la facture sera transmise à la trésorerie de Voiron. Elle ne sera plus payable en mairie ou en ligne.

Le non-règlement de votre facture peut entraîner une exclusion temporaire des services voir définitive pour des non-paiements répétés.

Les parents ou tuteurs gèrent eux-mêmes les inscriptions ou désinscriptions de cantine et garderie via le portail eticket.

Les délais d'inscription et désinscription à la cantine et aux garderies

Jour	Cantine 48h avant 9h jours ouvrés	Garderie 24 h avant 9h jours ouvrés
Lundi	Vendredi 9h	Vendredi 9h
Mardi	Vendredi 9h	Lundi 9h
Jeudi	Mardi 9h	Mardi 9h
Vendredi	Mardi 9h	Jeudi 9h

Concernant les **garderies périscolaires**, une **majoration d'un ticket** supplémentaire sera appliquée pour toute demande d'inscription hors délai. **L'inscription sera accordée qu'en fonction des places disponibles.** De même, les enfants non récupérés sur leur créneau seront automatiquement inscrits sur le créneau suivant avec la **même majoration d'un ticket** (2 tickets facturés).

Informations

Vous trouverez les renseignements suivants dans votre portail famille eticket dans l'onglet "document"

-Le projet éducatif et pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire

-Le règlement périscolaire et les tarifs garderies

-Le règlement de la cantine et les tarifs cantine

-Les menus des semaines à venir

-Utilisez l'onglet "semaine type" pour des inscriptions régulières

-Ne pas inscrire son enfant sur les créneaux garderies 11h30-12h30 ou 12h30-13h20 s'il mange à la cantine